

RÉSOLUTION 2

POUR UNE SUISSE SOLIDAIRE DANS LA LUTTE CONTRE LA PANDÉMIE

Réunie en Assemblée générale virtuelle le 10 mai 2021, Amnesty International Suisse enjoint le Conseil fédéral à adopter une politique solidaire de lutte contre la pandémie. Au moyen d'une [pétition](#), l'organisation lui demande de s'engager en faveur de l'accès universel aux traitements contre le COVID-19.

De très nombreux pays n'ont toujours pas accès aux vaccins contre le COVID-19, dont les brevets sont aux mains de quelques groupes pharmaceutiques. 87% des doses administrées l'ont été par des pays riches, contre 0,2% par les pays pauvres. Or, pour répondre aux obligations qui leur incombent en matière de droit à la santé, les États doivent veiller à ce que tous les pays partagent les bénéfices de la recherche scientifique, et accèdent aux produits et traitements médicaux nécessaires pour lutter contre le COVID-19.

Si le COVID-19 devient endémique dans les pays du Sud, le monde s'expose à de nouvelles vagues pandémiques avec des mutations potentiellement plus dangereuses. Pour maîtriser la pandémie, les États doivent faciliter l'accès au vaccin au niveau mondial. Notre pays abrite des entreprises pharmaceutiques qui produisent des tests, certains composants de vaccins ainsi que des traitements destinés à juguler le COVID-19. Il est donc en position de force pour faciliter un large accès aux soins par la voie multilatérale.

La [pétition](#) d'Amnesty International et de Public Eye exige le soutien de la Suisse à la dérogation temporaire à la propriété intellectuelle pour les traitements, tests et vaccins contre le COVID-19. Cette dérogation permettrait de lever les règles de propriété intellectuelle pour les traitements contre le COVID-19, et de faciliter leur production par de nouveaux fabricants, notamment dans le Sud global.

La pétition demande en outre que le Conseil fédéral s'engage pour une adhésion des entreprises pharmaceutiques suisses à la plateforme de partage des connaissances de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Les groupes pharmaceutiques qui ont mis au point les premiers vaccins contre le COVID-19 doivent partager leurs savoirs et leurs technologies via cette plateforme.

Avec la présente résolution, Amnesty Suisse s'engage à relayer ses propositions pour permettre un accès universel aux traitements anti-COVID-19 auprès du Conseil fédéral. Elle s'appuie en cela sur sa pétition, sur un travail de communication, d'information et de lobbying en partenariat avec l'ONG Public Eye.